

HANDIKART CHAMPIONS CUP 2026

RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise la **Handikart Champions Cup** qui est la propriété de la FFSA. La Handikart Champions Cup couronnera le pilote vainqueur de la catégorie Handikart. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organismes, Officiels, Concurrents et Circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant l'épreuve.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant à la Handikart Champions Cup s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International « le Code », du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et nationales FFSA de Karting, l'Annexe Sportive FFSA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) La **Handikart Champions Cup** se dérouleront sur une compétition par catégorie :

Dates	Catégories	Circuits	Organismes
17-20 Septembre 2026	Handikart	Le Mans (72)	ASK-ACO

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

5) La compétition aura le statut de compétition nationale ouverte à la participation de pilote étrangers avec l'autorisation de leurs ASN.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve nommés par la FFSA. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels à partir du vendredi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit, excepté lors des essais libres du jeudi organisés par l'ASK organisatrice.

Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

CLASSEMENTS

7) Le classement général pour la Handikart Champions Cup sera établi sur le résultat de la finale.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a) Le vainqueur de la Handikart Champions Cup ainsi que le premier pilote H3 de la Handikart Champions Cup seront invités à la cérémonie FFSA des Trophées du Sport Automobile 2026.

8b) A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés de la catégories Handikart ainsi que le premier pilote H3 se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée.

8c) Pour la catégorie :

- Handikart

Une dotation correspondant à 14% du montant total des engagements (hors majoration de retard) de la catégorie sera répartie de la manière suivante :

- 8% de la dotation au 1^{er}
- 4% de la dotation au 2^{ème}
- 2% de la dotation au 3^{ème}

8d) Tableau des dotations sportives et matériels :

CATÉGORIE	DOTATION
Handikart	• 1 train de pneumatiques slick « Essais » offert à tous les pilotes engagés à la Handikart Champions Cup. • 1 train de pneumatiques slick « Course » offert à tous les pilotes engagés à la Handikart Champions Cup. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes ainsi qu'au premier pilote H3.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) La Handikart Champions Cup est ouverte à tout Pilote détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2026. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée pour 2026.

10a) Tout pilote désirant participer à la Handikart Champions Cup devra s'inscrire directement par internet sur le site officiel FFSA Karting : www.ffsakarting.org, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par virement bancaire.

L'inscription peut être faite par un team pour un ou plusieurs pilotes à condition que le team possède la licence NPTK (Nationale Partenaire Technique Karting) ou la licence ISK (International Concurrent Société Karting). Cette licence sera obligatoire pour que le nom du team apparaisse sur les feuilles de résultat.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.

L'inscription doit être recue par l'opérateur au plus tard le Jeudi précédant la semaine de l'épreuve à 20h00.

10b) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer (si l'entrée au public est payante) et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur et le droit de piste du Jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

10c) En cas de non-participation du pilote à la Handikart Champions Cup, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d) Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Majoration
Handikart	290 €	340 € à partir du 02.09.2026 à 8h00

PILOTES ADMIS

11 a) HANDIKART : Inscription libre, pas d'épreuve qualificative.

11 b) Conditions de participation par catégorie :

CATÉGORIE	CONDITIONS
Handikart	Pilotes âgés de 14 ans minimum dans l'année 2026 et handicapés d'un ou plusieurs membres : H1 = 0 ou 1 commande adaptée, 170 kg. H2 = 2 commandes adaptées, 165 kg*. H3 = 3 commandes adaptées, 160 kg. *Les Pilotes qui doivent utiliser uniquement un bras pour piloter seront classés en H2. <u>Le matériel utilisé devra être agréé par la FFSA (exemple de fiche d'agrément : https://www.fiakarting.com/page/guidelines-drivers-disabilities).</u>

11 c) Un maximum de 36 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la Handikart Champions Cup, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11 d) Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

Définition du Règlement Technique de la catégorie Handikart ci-dessous, en complément de l'Annexe Technique FFSA à la Réglementation CIK-FIA :

→ Châssis : homologué ou ayant été homologué CIK-FIA ou normes CIK-FIA.

En particulier et conformément à l'article 2.1.6 de la CIK/FIA acier magnétique et 2.3 CIK/FIA.

Chaque châssis devra faire l'objet d'une fiche d'agrément délivrée par la FFSA pour évoluer sur circuit : exemple disponible sur <https://www.fiakarting.com/page/guidelines-drivers-disabilities> (voir liste châssis handikart habilités FFSA).

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course ou d'un accident constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

→ Freins avant interdits.

→ Pneus :

Slick : LeCont LOH - Option CIK

Pluie : LeCont LWR - CIK

→ Moteur :

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage	Nbr. Châssis
Handikart	IAME Type X30 125 rl tag ROTAX 125 Max Evo ROTAX Max 125 Racing	Deux	Non	1

Voir Annexe Technique FFSA - Article 7 : Senior, Master, Gentleman.

L'intérieur de la cloche d'embrayage ne doit présenter aucune présence de corps gras.

NOTA : Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans la catégorie, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

→ Poids :

Catégorie H1, 0 ou 1 commande adaptée, 170 kg.

Catégorie H2, 2 commandes adaptées, 165 kg.

Catégorie H3, 3 commandes adaptées, 160 kg.

Les pilotes qui doivent utiliser uniquement un bras pour piloter sont sous l'égide du H2.

12) Distribution-Répartition-Contrôle des pneumatiques :

Les pneumatiques slick et les pneumatiques pluie seront distribués avant l'épreuve le jeudi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA. Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ.

Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

- Pour les essais libres officiels :

1 train de pneumatiques slick « Essais » offert à tous les pilotes engagés à la Handikart Champions Cup.

Les pneumatiques pluie pourront être apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022) ou achetés sur place auprès du fabricant, partenaire de la Handikart Champions Cup.

- Pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche, finale :

1 train de pneumatiques slick « Course » offert à tous les pilotes engagés à la Handikart Champions Cup.

Les pneumatiques pluie devront être achetés auprès du fabricant, partenaire de la Handikart Champions Cup.

- En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement :

- Pris dans les pneus identifiés ayant roulés lors des essais libres officiels s'il s'agit d'un pneumatique slick.
- Pris dans des pneus usagés s'il s'agit d'un pneumatique pluie.

Quantités pneumatiques :

			Handikart
Essais Libres	Slick	Quantité	4
	Pluie	Quantité	Libre
Essais qualificatifs + manches + Super-manche + phase finale	Slick	Quantité	4
	Pluie	Quantité	4

13) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche et finale pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser **5 ppm** (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

NOTE : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, manche qualificative, super-manche, finale). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

14) Huiles de mélange :

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées. Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées.

Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

15) La FFSA attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course (**compris entre le n°65 et le n°99**).

Les numéros et les identifications seront fournis par la FFSA et incluront une publicité obligatoire.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3cm.



Les pilotes participant à la Handikart Champions Cup devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€.

CARBURANT

16) Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent.

L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

20a) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2026.

20b) Deux mécaniciens par pilote pour la catégorie Handikart seront autorisés à pénétrer dans le parc fermé et sur la prégrille. Les 2 mécaniciens devront être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la prégrille.

DÉROULEMENT DE LA HANDIKART CHAMPIONS CUP

21) Les Compétitions se composeront d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, de Super-Manche(s) et d'une Finale.

21a) Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi à partir de 08h00.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100€.

21b) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2026.

Tableau des temps de course :

Intitulé	Catégorie	Durée
Manches Qualificatives	Handikart	10' + 1 T
Super-Manche	Handikart	12' + 1 T
Finale	Handikart	15' + 1 T

GRILLE DE DÉPART

22a) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2026.

22b) Pour les manches qualificatives dont le nombre de pilotes inscrits est inférieur ou égal à la capacité de la piste, la grille de départ de la manche 1 se fera en fonction des résultats des essais qualificatifs, le départ de la manche 2 en fonction de l'arrivée de la manche 1 et le départ de la manche 3 en fonction de l'arrivée de la manche 2.

PROCÉDURE DE DÉPART

23) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK/FIA.

SUSPENSION D'UNE COURSE

24) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

25) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

26) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

27) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

INCIDENTS

28) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

29) Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

HANDIKART CHAMPIONS CUP

FFSA

HANDIKART CHAMPIONS CUP

17-20 SEPT. 2026



LE MANS
HANDIKART CHAMPIONS CUP
HANDIKART

[FFSAKARTING.ORG](https://ffsakarling.org)
[FFSA.ORG](https://ffsa.org)

FFSA
KARTING

SUPPORTED BY **FIA**